

Les bouteilles de gaz

Où ramener votre bouteille de gaz ?

Les bouteilles de gaz sont consignées et sont donc reprises par le magasin qui vous l'a vendu.

Avec ou sans bulletin de consignation, vous pouvez ramener votre bouteille sur un point de vente de la marque de votre bouteille.

Si vous ne savez pas sur quel point de vente ramener votre bouteille, identifiez dans un premier temps la marque de votre bouteille :

- grâce à la couleur de la bouteille : la couleur de la bouteille permet de retrouver la marque de votre bouteille et, le cas échéant, l'enseigne concernée.
- grâce au marquage insculpé ou embouti sur le dôme, ou surmoulé sur l'enveloppe de protection

Une fois la marque identifiée, localisez un point de vente de la marque où vous pourrez déposer la bouteille de gaz dont vous souhaitez vous séparer, votre bouteille sera reprise sans frais.

En ramenant votre bouteille vous contribuez à la protection de l'environnement en permettant son réemploi. En réintégrant le circuit traditionnel de la distribution, la bouteille sera stockée, transportée et traitée dans des conditions optimales de sécurité.